



VOLLEYBALL CANADA

RENSEIGNEMENTS ET PROCÉDURES DE TRANSFERTS INTERNATIONAUX 2025-2026

Tous les athlètes canadiens, qu'ils soient affiliés à l'équipe nationale ou non, doivent respecter les règlements de la FIVB et de Volleyball Canada en matière de transferts internationaux s'ils souhaitent jouer dans la ligue de volleyball d'un pays étranger.

Les droits que perçoit Volleyball Canada par l'intermédiaire du « Programme de transferts internationaux » sont destinés exclusivement au soutien financier des athlètes de l'équipe nationale de volleyball intérieur. Ce soutien financier, versé dans le cadre du « Programme d'aide aux athlètes des centres » (PAAC), permet d'aider les athlètes à assumer leurs frais de subsistance pendant leur période de préparation dans un centre d'entraînement de l'équipe nationale.

La grille tarifaire et la démarche en matière de transferts internationaux sont révisées tous les ans en se fondant sur les recommandations formulées par de nombreux intervenants concernés, notamment les athlètes, les mandataires, et les membres du comité de l'équipe nationale. Toute révision des droits perçus est faite dans le but de réévaluer la grille tarifaire de sorte qu'elle soit équitable et qu'elle soit applicable à tous les athlètes visés, tout en continuant de reconnaître les avantages offerts à Volleyball Canada et aux athlètes de l'équipe nationale. **Veuillez noter que cette politique touche uniquement les athlètes canadiens désirant évoluer dans un club et/ou une ligue à l'extérieur du Canada.**

1. Les athlètes devront faire parvenir à Lucie Leclerc (lucie@volleyball.ca) les renseignements suivants afin que l'organisme puisse leur créer un compte dans le système en ligne de transferts internationaux de la FIVB :
 - a. Nom complet figurant sur le passeport;
 - b. Portrait en format numérique d'une résolution d'au moins 590 sur 710 pixels;
 - c. Adresse de courrier électronique, adresse postale et numéro de téléphone;
 - d. Numéro de passeport, ainsi que sa date de délivrance et sa date d'expiration;
 - e. Date et lieu de naissance.
2. Le club devra ensuite verser les droits de transfert requis à Volleyball Canada (voir la page suivante) par virement télégraphique. Pour calculer ces frais de transfert, le club devra acheminer une copie du contrat signé par l'athlète à (lucie@volleyball.ca).
3. Aussitôt que le virement télégraphique a été fait ou que le paiement a été effectué, nous vous prions d'en transmettre une copie à nos bureaux (lucie@volleyball.ca) par courrier électronique seulement. Assurez-vous d'inscrire sur la copie du formulaire le nom de l'athlète visé par le paiement effectué. Une fois les frais de transferts calculés, nous enverrons les informations bancaires.
4. Lorsque les droits auront été perçus, Volleyball Canada signera le formulaire de transfert et l'homologuera par l'intermédiaire du système en ligne de transferts internationaux de la FIVB

N'hésitez pas à communiquer avec Kerry MacDonald par courrier électronique à l'adresse suivante : kmacdonald@volleyball.ca



VOLLEYBALL CANADA

GRILLE TARIFAIRE DES TRANSFERTS INTERNATIONAUX 2025-2026

GRILLE #1 :

Niveau	Ligues (Pays)	Athlète de l'équipe nationale	Tous les autres athlètes
1	LIGUES DE 1ÈRE DIVISION Bahreïn - Belgique (M) - Brésil - France - Chine - Allemagne - Grèce - Italie - Iran - Japon - Pologne - Qatar - Russie - Corée du sud - Turquie - Émirats Arabes Unis	\$6000.00	Année 1 à 4 - \$6000.00 Année 5-7 - \$4000.00 Année 8+ - \$2000.00
2	AUTRES LIGUES / DIVISIONS Argentine - Autriche 1 - Azerbaïdjan - Belgique 1 (F) - Belgique 2 (M) - Bulgarie - Croatie - Espagne - Estonie - France LB (M) - Allemagne 2 - Holland 1A - Hongrie - Lituanie - Portugal 1 - Porto Rico - Tchèque - Roumanie - Serbie - Slovaquie - Slovénie - Suisse 1A - Thaïlande	\$4000.00	Année 1 à 4 - \$4000.00 Année 5-7 - \$2000.00 Année 8+ - \$1000.00
3	AUTRES LIGUES / DIVISIONS Belgique 2 (F) - Chypre - Danemark - Espagne 2 - Finlande - France N1/2 (M) - France Div. Exc. (F) - Indes - Indonésie - Israël - Italie B1/2 - Luxembourg - Norvège - Pérou - Philippines - Suède - Suisse 1B/2 - Tunisie	\$2000.00	Année 1 à 4 - \$2500.00 Année 5-7 - \$1000.00 Année 8+ - \$500.00

REMARQUES :

- Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens (CDN\$).
- **Volleyball Canada se réserve le droit de déterminer les droits de transfert applicables dans le cas d'une ligue autre que celles énumérées précédemment.**
- Le nombre d'années indiqué fait référence au nombre d'années où l'athlète joue dans une ligue étrangère et qu'il paie les droits de transferts internationaux, tel que prévu par la présente grille tarifaire (hommes et femmes).
- S'il n'y a pas de corrélation entre les droits de transfert prévus par la grille tarifaire affichée plus haut et le salaire des athlètes, des frais de transferts correspondants à un pourcentage de leur salaire total peuvent être appliqués, selon le tableau suivant:

GRILLE #2

Calcul des frais de transferts en % de la valeur du contrat	Années 1-4	Années 5-7	Années 8+
Athlètes de l'équipe Senior A, NextGen et U21	12%	10%	8%
Tous les autres athlètes	10%	10%	8%

- Certains documents supplémentaires, comme une copie du contrat **signé** des joueurs, sont exigés aux fins du calcul exact des droits applicables. Ces renseignements sont tenus strictement confidentiels et sont divulgués exclusivement au joueur, à son agent et au directeur de haute performance de Volleyball Canada.
- Volleyball Canada demandera au club demandeur de payer le montant le plus petit entre celui basé sur la Grille #1 et celui de la Grille #2.

Mise à jour : juin 2025